

Égault (le moulin de l')

Type de site : moulin à eau

Précisions de localisation géographique :

Le "moulin de l'Égault" est situé sur la rive droite de la Maine, à l'entrée de celle-ci sur la commune de Montaigu.

Cadastre Napoléonien (1814) : B 577 à 580

Cadastre Moderne (2010) : AK 535



Le "moulin de l'Égault" : photo de sa retenue d'eau en 2012 ;
et photo en 2009 de la roue ajoutée en 1979 dans son coursier, avec le canal de fuite (cliché "pêcheurs de la Maine").
L'interdiction de baignade qui, depuis au moins 2002 a supprimé la "plage de Montaigu"
qu'y avait aménagée à la fin des années 1930 le meunier Pierre Suire.

Histoire et archéologie

La première charte de fondations qui nous soit parvenue de l'Aumônerie-Hôpital de Montaigu, de 1174, atteste déjà de l'existence de ce "moulin de Légaut" : "Moy, Maurice, ay en outre donné à la ditte maison le pré de Légaut et l'escluze de ballaye pour le faucher et y pescher, avec la deffence de pescher depuis le Pont-Neuf jusques au moulin de Légaut [...]". Ainsi qu'une seconde charte, de 1182 : "Dedi etiam dominus Mauritius jamdiu huic domui pratum de Legau et defensionem ipsius, et piscaturam piscium a Ponte-Novo usque ad molendinum de Leguo [...]"

/ Moi, seigneur Maurice, j'ai déjà donné à cette aumônerie le pré de Légau et sa clôture, avec la pêche du poisson depuis le Pont-Neuf jusqu'au moulin de Légau [...]"¹.

Six siècles plus tard, en tant que dépendance de la seigneurie de Montaigu, ce moulin fut vendu comme [bien national](#) à un certain Gillaizeau, alors actif spéculateur nantais dans toute la région. Dans une minute notariale de Bernard Gombault de Montaigu, datée du 20 nivôse an V (9 janvier 1797) et consacrée à la succession Douillard, il est signalé incendié, comme toutes

les autres constructions composant cette succession dont il fait alors partie², et comme la quasi-totalité du "faubourg Saint-Jacques". Après une période d'indivision, il devint en 1814 la propriété du meunier Pierre Gris, qui possédait aussi les deux moulins à vent dits le "Moulin Gris" et le "moulin Saint-Jacques"³, situés à proximité.

En 1926, le "moulin de l'Égault" était devenu la propriété des Durand qui le vendirent à Pierre Suire (1880-1961), précédemment meunier au "moulin du château", à la Rabatelière, et issu d'une lignée de meuniers remontant au moins au XVI^e siècle. Celui-ci y fit des agrandissements, remplaça la roue intérieure par une turbine hydraulique, et transforma le moulin en minoterie. En 1979, son fils et successeur, Emmanuel, installa en plus à l'extérieur une nouvelle roue afin d'y reprendre la fabrication de "la farine à la meule".

En 1987, et jusqu'en 2005, Bertrand Girardeau, meunier depuis quatre générations, au moulin à eau du Feuillou de Boussay et intéressé par cette fabrication de "la farine à la meule", prit le moulin de l'Égault à bail. A la fin du bail ce moulin, qui avait fait jusqu'à 30 000 quintaux de farine par an, cessa son activité. Victime de vandalismes divers, il se dégrada durant les an-

nées qui suivirent mais, fin 2011, il fut racheté et une restauration commença, sous l'égide de la Fondation du Patrimoine⁴.

A la fin des années 1930, son meunier Pierre Suire, qui était conseiller municipal, fit aménager le plan d'eau formé par la chaussée en "plage de Montaigu", avec un plongeur et des cabines en bois pour se changer. Ce lieu était très couru par les jeunes de la commune⁴, mais un demi-siècle plus tard, le sécuritarisme ambiant et la création d'une piscine municipale ont conduit à y interdire les baignades. Cela a mis fin à l'habitude séculaire des jeunes Montacutains de se baigner dans la rivière et qui de tout temps avait donné lieu à des interventions municipales. Ainsi, déjà en 1824, une réglementation avait interdit la baignade entre la confluence de l'Asson et l'aval du "pont Saint-Nicolas", "les baigneurs insultant à la décence et aux mœurs en se montrant nus aux yeux du public" et ceci "en face du nouveau calvaire [du "faubourg Saint-Nicolas"], monument public qui doit inspirer le respect, et attendu qu'il [s'y trouve] le lavoir de la ville le plus fréquenté par les femmes" ; cette réglementation reprenait un arrêté de 1812 contre "les nageurs qui insultent à la décence publique, et qui font douter en quelque sorte du degré de civilisation du pays dans lequel on tolère de pareilles obscénités"⁵.

Étymologie

Vu sa localisation sur la rivière, certains veulent voir pour le mot "Égault" une parenté

avec le mot "gué" dont l'origine serait germanique : "wad", endroit peu profond.

Noms anciens ou variantes

De tous temps, le nom de ce moulin a été écrit de plusieurs dizaines de façons différentes, y compris aujourd'hui d'un panneau de circulation à un autre. Ainsi le trouve-t-on en un seul mot ou avec "l'" et, la phonétique étant conservée,

toutes les variantes d'orthographe possibles sont utilisées pour les sons [e] et pour les sons [o] fermés ; tandis qu'une ou plusieurs consonnes peuvent apparaître ou ne pas apparaître en terminaison.

Mentions

Comme Pierre Gris, propriétaire en 1814 à la fois du "moulin de l'Égault" et des moulins à vent le surplombant, il était fréquent qu'autrefois les meuniers possèdent en même temps moulin(s) à eau et moulin(s) à vent : l'été, ces derniers pal-

liaient le manque d'eau des rivières.

En 1940, en tant qu'adjoint du maire, le meunier Pierre Suire a été l'un des quatre otages désignés par les occupants allemands pour s'assurer la tranquillité de la population de Montaigu⁴.

Sources ou Références

¹ Mignen (Gustave), [Chartes de Fondations pour l'Aumônerie-Hôpital de Montaigu \(Bas-Poitou\)](#), 1904, p. 16 et 20.

² Minutes du notariales de Bernard Gombault, 20 nivôse an V / 9 janvier 1797 (A.D.V. : 3 E 27/235).

³ Plan et état de sections du cadastre de 1814 (A.D.V. : 3 P 146).

⁴ Entretiens avec Élie Rochelet, ancien meunier au moulin de l'Égault.

⁵ Arrêtés et délibérations municipales, 19 août 1812 et 27 mai 1824 (A.D.V. : 146 R3).